



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SEYSSES

- Séance du 16 décembre 2021 -

L'an deux mille vingt et un, le seize décembre à vingt heures trente, le Conseil municipal de la commune de Seysses dûment convoqué conformément au Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), s'est réuni en session ordinaire dans la Salle des Fêtes au 225 Chemin des Boulbennes à Seysses, sous la présidence de Monsieur Jérôme BOUTELOUP, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux : 29

Membres présents : 18

Absents avec procurations: 4

Absents: 7

Votants: 22

Pour : 22

Date de convocation : 9 décembre 2021

Compte rendu affiché le 22 décembre 2021

Présents: Jérôme BOUTELOUP, Magali PATINET, Dominique ALM, Marie-Ange KOFFEL, Philippe STREMLER, Xavier BERLUTEAU, Magali GRANDSIMON, Didier ZERBIB, Ana ROLDAN, Raphaël RIGACCI, Fabio VITULLI, Mathilde ESCLASSAN, Olivier CHAPRON, Orlane LABAT, Philippe RIGAL, Morgane CARRA, Valentin DE MUER, Sébastien CHAUDERON.

Procurations: Malika BENSOUICI à Marie-Ange KOFFEL, Françoise BARRERE à Ana ROLDAN, Pascal NGUYEN à Jérôme BOUTELOUP, Isabelle SIMONETTO à Ana ROLDAN.

Absents: Vicky VALLIER, Gilles DURET, Emeline ROLLAND, Oliver TIQUET, Cynthia GONZALEZ, Jean-Paul ROBERT, Françoise MALEPLATE.

Secrétaire : Raphaël RIGACCI

N° DEL/2021-081

OBJET:

AFFAIRES CULTURELLES

Modification du règlement intérieur de la Médiathèque Municipale

Rapporteur:

Marie-Ange KOFFEL, Maire-Adjointe

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment son article L.2121-29. Considérant l'existence d'un Règlement Intérieur de la Médiathèque, qui fixe un ensemble de règles et d'usages dans les rapports entre la médiathèque et ses usagers.

Considérant que ces modifications consistent principalement à mettre à jour des modalités de comportement à observer dans les lieux et d'accueil des mineurs, intégrer la gratuité de l'inscription, étendre le prêt de DVD à un par carte au lieu de deux par foyer, et préciser les modalités de remboursement en cas de perte de documents.

Vu l'avis favorable de la commission Culture, vie associative et vie des guartiers réunie le 1er décembre 2021,

Le Conseil Municipal, après en avoir dûment délibéré, décide à l'unanimité des suffrages exprimés :

- D'approuver le règlement intérieur de la médiathèque de la commune tel qu'annexé à la délibération.

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an sus dit. au registre sont les signatures, pour copie conforme.

Jérôme BOUTEKOUP

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de 🕊 ulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication, et de sa réception par le représentant de l'Etat s'il s'agit d'un acte soumis à cette obligation de transmission en vertu des dispositions de l'article L 2131-2 du code général des collectivités territoriales. Page 1/1